

**Lettre-circulaire n° DGOS/RH4/2011/210 du 6 juin 2011 relative aux axes et actions de formation nationales prioritaires à caractère pluriannuel, concernant l'ensemble des agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

06/06/2011

Cette circulaire porte diffusion aux établissements relevant de la fonction publique hospitalière des orientations nationales à mettre en oeuvre dans le cadre de leur plan de formation. Elle doit faciliter la construction des plans de formation en rappelant le cadre des politiques pluriannuelles de santé publique. Six orientations stratégiques ont été retenues :

- 1 - Améliorer la qualité des soins et soutenir le développement de prises en charge innovantes et efficaces ;
- 2 - Accompagner au sein des établissements la prise en compte des droits du patient et la prise en charge des patients en fin de vie ;
- 3 - Créer les conditions d'une gestion efficace des établissements ;
- 4 - Assurer au sein des établissements une gestion financière et comptable modernisée ;
- 5 - Renforcer la sécurité des prises en charge ;
- 6 - Développer les nouvelles technologies au service de la coordination des professionnels et de la qualité des soins

Date d'application : immédiate

NOR : ETSH1115501C

Classement thématique : Etablissements de santé

Validée par le CNP le 1er juin 2011 - Visa CNP 2011-137

Publiée au BO : oui

Déposée sur le site circulaires.gouv.fr : oui

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles

Résumé :

Orientations nationales de formation 2012 et plan de formation des établissements relevant de la fonction publique hospitalière

Mots-clés : entretien professionnel, santé bucco-dentaire, télémedecine, certification des comptes, risque suicidaire, chirurgie ambulatoire, indicateurs de qualité, coordonnateur de la gestion des risques, rougeole, résistances bactériennes, accréditation des laboratoires, addiction et co-morbidités psychiques liés aux troubles addictifs, anorexie mentale et dépression de l'adolescent, la démarche palliative dans et hors services dédiés, décision éthique en matière palliative, délégation de gestion dans les pôles, pilotage médico-économique d'un établissement via un système d'information décisionnel, informatisation du circuit du médicament, développement durable, la personne de confiance, secret et responsabilité médicale, soins d'urgence et gestion de crises sanitaires, risque infectieux soignant VIH et hépatites, nouvelle stratégie de prévention de VIH, prévention des erreurs médicamenteuses, prévention des risques professionnels, GPMC, bien-traitance en institution, éducation thérapeutique du patient atteint de maladie chronique

Textes de référence : **décret n°2008-824 du 21 août 2008** relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique hospitalière

Textes abrogés : néant

<http://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/lettre-circulaire-n-dgosrh42011210-du-6-juin-2011-relative-aux-axes-et-actions-de-formation-nationales-prioritaires-a-caractere-pluriannuel-concernant-l-ensemble-des-agents-des-etablissemen/>

Textes modifiés : néant

Annexes : 47 annexes

Diffusion : les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

**Vous pouvez consulter cette lettre circulaire en version PDF**